

DOSSIER D'ACCUEIL

Saison 2025 – 2026

BIENVENUE AU CLUB,

Le J.C.B. ARRAS est une association loi 1901 créée en 1970.
Il comptait 288 adhérents la saison dernière.

Il est dirigé par Jacky LAWNICZAK, Président et David PECQUART, Directeur Technique.

Le club est organisé et animé en vue d'accueillir enfants, adolescents et adultes d'Arras et de ses environs pour leur apprendre la pratique du Judo ainsi que le Taïso Crossfit (renforcement musculaire généralisé, avec ou sans matériel, en musique à partir de 14 ans).

Tous les cours sont assurés par des professeurs diplômés d'état.

Les entraînements ont lieu dans le Dojo Hervé Liénard mis à la disposition du Club par la ville d'Arras.

Le judo est un moyen d'éducation dont le principe de base est l'utilisation harmonieuse de l'énergie physique et mentale.

Notre association a pour vocation de développer chez ses adhérents, enfants, adolescents et adultes, les valeurs traditionnelles du Judo que sont la politesse, le respect de l'autre, le contrôle de soi, dans l'amitié, la convivialité et dans un état d'esprit sportif.

Le JCB ARRAS en tant qu'association déclarée d'intérêt général peut recevoir des dons déductibles des impôts à hauteur de 66 %.

Nous vous souhaitons bienvenue au J.C.B. ARRAS ainsi qu'une excellente saison 2025-2026.

Pour l'Association,

Le Président

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Article 1 – Horaires des entraînements – Présence

Les judokas sont tenus de respecter les horaires fixés pour chaque entraînement. **Le professeur pourra refuser l'accès d'un entraînement à tout judoka se présentant en retard.**

Article 2 – Tenue vestimentaire des judokas

Les judokas devront se présenter sur le tatami, aux entraînements et aux compétitions vêtus d'un kimono propre et d'une ceinture de judo. Il y aura lieu, à cet effet, de ramener la tenue et **de se changer dans les vestiaires** mis à disposition dans la salle. **Les chaussures doivent être gardées aux pieds entre le vestiaire et le bord du tatami.** D'une manière générale, les judokas doivent respecter les règles d'hygiène élémentaires et se présenter propres aux entraînements.

Les membres du club devront respecter les règles sanitaires nationales en cours, suivant les protocoles de la Fédération.

Article 3 – Déroulement des entraînements

- Durant les entraînements, les judokas sont tenus de respecter l'ensemble des directives et instructions du Professeur. Celui-ci pourra décider de renvoyer de l'entraînement tout judoka qui ferait preuve d'indiscipline, de violence ou de non-respect à l'égard des autres judokas ou du Professeur.
- **En cas d'inconduite notoire répétée, le Bureau de l'Association pourra décider sur proposition du Professeur de l'exclusion d'un judoka, sans remboursement des cotisations versées.**
- **La présence des parents pendant les cours n'est pas souhaitable.**

Article 4 – Responsabilités - Sécurité

- Les judokas ou leurs parents en cas d'enfants mineurs, sont responsables des dommages corporels ou matériels qu'ils causent à autrui de leur propre fait ou en cas de négligence ou d'imprudence.
- Il est recommandé de ne pas laisser les enfants seuls dans la salle d'entraînement en dehors des heures de cours et/ou en l'absence d'une personne responsable du club (Professeur ou membre du Bureau)
- Il ne pourra être demandé de compensation au Club pour vol d'objets personnels dans la salle, les vestiaires, ou lors des compétitions.
- Sur le tatami, les judokas sont priés de ne porter ni bijoux, ni montre, ni objet susceptible de blesser leur partenaire. Par mesure de sécurité, les judokates sont priées d'attacher leurs cheveux longs avec des élastiques ou serre-têtes en tissu.

Article 5 – Formalités d'inscription

Le dossier d'inscription complet doit être rendu dès la première séance (si les essais n'étaient pas concluants, il vous sera rendu dans son intégralité).

Il comprend :

- la fiche de renseignements
- le formulaire de licence à renseigner
- le certificat médical ou attestation du questionnaire de santé
- le ou les chèques de règlement (ou espèces, ou chèques-vacances)

Article 6 – Etendue du règlement

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des membres du Judo-Club, ainsi qu'aux parents des jeunes judokas mineurs. Il s'applique dès l'entrée dans le Dojo. Tous les membres du Judo-Club sont priés de respecter et faire respecter le présent règlement.

CONDITIONS D'ADHESION JUDO ET TAÏSO 2025/2026

Elles se décomposent comme suit :

1) **La licence obligatoire, reversée dans son intégralité à la Fédération France Judo.**

2) **la cotisation payée au J.C.B ARRAS pour la dispense des cours.**

Formule Annuelle : Un seul chèque à l'ordre du JCB ARRAS

Forfait annuel cotisation + Licence : 205 € (159€ + 46€)

2^{ème} inscription : 195 € (149€ + 46€) soit 400€ pour 2 personnes

3^{ème} inscription (et suivantes) : 185 € (139+46€) soit 585 € pour 3 personnes

Formule 3 fois sans frais : Possibilité de régler en 3 chèques à l'ordre du JCB ARRAS ; le premier est débité immédiatement, le second en octobre, le troisième en novembre.

Pour 1 personne : 205€ (100 € + 55 € + 50 €).

Pour 2 personnes : 400€ (200 € + 100 € + 100 €).

Pour 3 personnes : 585€ (300 € + 150 € + 135 €).

Parents-enfants : 145€ ou en 3 fois (80€ + 45€ + 20€)

Gym douce : 145€ ou en 3 fois (80€ + 45€ + 20€)

Paiement : **Le paiement des cotisations s'effectue aux horaires des cours.**
Elles sont dues pour l'année, non remboursables et doivent être versées en totalité à l'inscription.

Un reçu sera délivré à chaque paiement – Conservez-le précieusement.

Conditions particulières d'inscription

Limite d'âge minimum : environ 3 ans - pas de maximum !
Le professeur est le seul habilité à décider si un enfant est apte à suivre les cours.

Sécurité - Accidents Certificat médical précisant "Apte à pratiquer le judo"
Pour les judokas désirant participer aux compétitions officielles, il faut acheter un passeport judo. Le certificat médical **apposé dans ce passeport** doit mentionner **précisément** : "Absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition"
Pour les enfants, une autorisation est signée par les parents pour que les responsables du Club puissent, en cas d'urgence médicale, prendre la décision de faire hospitaliser le blessé.

Aides possibles : **Le club accepte les chèques vacances et les coupons sport ANCV dans la limite de 100€ par adhérent ainsi que les tickets « loisirs CAF »**
Les coupons « Pass'Sport » pour les bénéficiaires sont également acceptés.

HORAIRES DES ENTRAINEMENTS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

LUNDI	16h00 – 17h00	GYM DOUCE SENIORS 55 ans et plus
	17h30 - 18h30	JUDO ENVIRON 9 - 14 ans
	18h45 – 20h00	TAÏSO CROSSFIT 14 ans et plus
MERCREDI	14H30 - 15H20	JUDO ENVIRON 4 - 5 ans
	15H30 - 16H20	JUDO ENVIRON 5 - 6 ans
	16H30 - 17H25	JUDO ENVIRON 6 - 8 ans
	17H30 - 18H30	JUDO ENVIRON 9 - 14 ans
	19H00 - 20H30	JUDO + DE 14 ans
VENDREDI	18h00 – 19h00	JUDO ENVIRON 9 - 14 ans
	19h00 – 20h30	JUDO + de 14 ans
SAMEDI	9H30 - 10H15	PARENTS-ENFANTS ENVIRON 3 ans
	10h30 - 11h45	TAÏSO CROSSFIT 14 ans et plus
	13h30 – 14h30	PREPARATION GRADES (ceinture noire)
	14H30 – 15H20	JUDO ENVIRON 4 - 5 ans
	15H30 – 16H20	JUDO ENVIRON 5 - 6 ans
	16H30 – 17H30	JUDO ENVIRON 6 - 8 ans

PERIODE du lundi 01 Septembre 2025 au samedi 27 juin 2026

VACANCES SCOLAIRES : il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires.

DIVERS : N° de téléphone David PECQUART : 06 60 47 09 68

E-mail : david@pecquart.fr

Des Passeports de la Fédération sont disponibles : ils permettent de regrouper sur un même livret officiel tous les renseignements concernant le parcours du judoka (passages de grade, résultats lors des compétitions, licences, certificats médicaux). Ils vous sont proposés au prix de 10 €. Ils sont obligatoires pour les judokas participant aux compétitions officielles ; il faut s'en préoccuper en début de saison.

J.C.B ARRAS ADHESION
FICHE DE RENSEIGNEMENT PERSONNEL
ET AUTORISATION PARENTALE

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date naissance. : _____ **Discipline :** **Judo (1) – Taïso (1) – Gym douce (1) – Parents enfants (1)**

Adresse, N° et Rue : _____

Ville : _____ **Code postal :** _____

Téléphone personnel : _____ **Téléphone portable :** _____

E-mail d'un responsable légal (obligatoire) : _____

Profession (pour les mineurs celle du responsable légal) : _____

Personne à prévenir en cas d'accident : _____ **Téléphone :** _____

Je, soussigné(e), Mr, Mme, Melle _____

Agissant en qualité de _____

- ☐ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club.
- ☐ autorise les responsables du J.C.B ARRAS à prendre en cas d'accident sérieux dans la pratique du sport, toute décision d'alerte des secours médicaux d'urgence en mes lieux et place s'il leur est impossible de me joindre en temps utile.
- ☐ autorise le Judo Club à prendre et à publier les photos de mon enfant / ou de moi.
- ☐ n'autorise pas le Judo Club à prendre et à publier les photos de mon enfant / ou de moi.

Fait à Arras, le

Signature

Par quel moyen avez-vous connu le club ? (Flyer, bouche à oreille, internet etc.)

Saison					
Grade					
Montant					
type de règlement ¹	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce (1)	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce (1)	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce (1)	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce (1)	Chèques Chèques-vacances Coupons CAF Espèce (1)
Numéro de chèque					
Certificat médical					
Dossier Complet (date)					
Dossier effectué par :					

¹ Barrer la mention inutile